

Nom commercial: Myrrhae tinctura

Numéro de la matière: 254601

Version: 6 / CH

Date de révision: 31.01.2023

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 31.01.23

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Myrrhae tinctura

N° d'article 25460100

### **Identification de substance / produit**

CAS-Nr. 84929-26-0

EINECS-Nr. 284-510-0

INCI COMMIPHORA MYRRHA GUM EXTRACT

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Produits médicaux

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\***

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Pictogrammes de danger**



#### **Mention d'avertissement**

Danger

#### **Mentions de danger**

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

Nom commercial: Myrrhae tinctura

Numéro de la matière: 254601

Version: 6 / CH

Date de révision: 31.01.2023

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 31.01.23

**Conseils de prudence**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501.3	Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

**2.3. Autres dangers**

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants \*\*\*****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Produits médicaux  
Solution alcoolique

**Autres ingrédients \*\*\*****éthanol**

No. CAS	64-17-5			
No. EINECS	200-578-6			
Concentration		>=	50	%
Le renvoi: [4]				
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Flam. Liq. 2		H225	

**Notent**

[4] Information volontaire

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

Écarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

**En cas d'ingestion**

Nom commercial: Myrrhae tinctura

Numéro de la matière: 254601

Version: 6 / CH

Date de révision: 31.01.2023

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 31.01.23

Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Appeler aussitôt un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Céphalées, Engourdissement, Vertiges, Perte de connaissance, Nausées

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux; Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Mettre les personnes en sûreté. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservé hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Nom commercial: Myrrhae tinctura

Numéro de la matière: 254601

Version: 6 / CH

Date de révision: 31.01.2023

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 31.01.23

Le produit est hygroscopique. Stocker uniquement à l'air libre ou dans un local avec protection antidéflagrante.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle \*\*\***

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Valeurs limites d'exposition \*\*\***

##### **éthanol**

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	960	mg/m <sup>3</sup>	500	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1920	mg/m <sup>3</sup>	1000	ppm(V)
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; Formal; INRS NIOSH				

#### **Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**

##### **éthanol**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Ouvrier			
Voie d'exposition	par inhalation			
mode d'effet	Effet local			
Concentration	1900			mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Ouvrier			
Durée d'exposition	Long terme			
Voie d'exposition	orale			
mode d'effet	Effet systémique			
Concentration	434			mg/kg/d

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### **Protection respiratoire - Note**

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs

#### **Protection des mains**

Gants étanches

#### **Protection des yeux**

Lunettes assurant une protection complète des yeux

#### **Protection du corps**

Vêtement de protection anti-feu

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État de la matière</b>	Liquide, limpide
<b>Couleur</b>	jaunâtre brun à rougeâtre brun
<b>Odeur</b>	caractéristique
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	
Valeur	>= 78 °C
Source	Banque de données de substances GESTIS
<b>Point d'éclair</b>	

Nom commercial: Myrrhae tinctura

Numéro de la matière: 254601

Version: 6 / CH

Date de révision: 31.01.2023

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 31.01.23

Valeur	13	à	22	°C
Source	Banque de données de substances GESTIS			

**température de décomposition**

Remarque	Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
----------	---

**Pression de vapeur**

Valeur	<=	5.8	kPa
Source	Banque de données de substances GESTIS		

**Densité et/ou densité relative**

Valeur	0.842	g/ml
Remarque	Relative Density according specification	

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec: Air

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

**10.4. Conditions à éviter**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Réagit au contact des agents d'oxydation forts. Réagit au contact des acides forts. Réagit au contact des métaux alcalino-terreux. Réagit au contact des métaux alcalins.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone, produits de décomposition responsables du danger: vapeurs / gaz inflammables

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****éthanol**

Espèces	rat		
DL50		7060	mg/kg
Source	Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 16, Pg. 718, 1970.		

**éthanol**

Espèces	rat		
DL50		10470	mg/kg

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****éthanol**

Espèces	lapin		
DL50		15800	mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****éthanol**

Espèces	rat		
---------	-----	--	--

Nom commercial: Myrrhae tinctura

Numéro de la matière: 254601

Version: 6 / CH

Date de révision: 31.01.2023

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 31.01.23

CL 50	30000	mg/m <sup>3</sup>
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme	Vapeurs	

**Corrosion/irritation cutanée (Composants)****éthanol**

évaluation Non irritant

**lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)****éthanol**

évaluation irritant

**Mutagénicité (Composants)****éthanol**

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques \*\*\*****12.1. Toxicité****Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

**12.2. Persistance et dégradabilité****Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

**Biodégradabilité (Composants)****éthanol**

évaluation Facilement biodégradable

**Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)****éthanol**

Valeur 0.93 à 1.67 mg/g

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

**facteur de bioconcentration (BCF) (ingrédients)****éthanol**

BCF 0.66

**12.4. Mobilité dans le sol****Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Nom commercial: Myrrhae tinctura

Numéro de la matière: 254601

Version: 6 / CH

remplace la version: 5 / CH

Date de révision: 31.01.2023

Date d'impression 31.01.23

**Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB \*\*\***

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB (Composants)****éthanol**

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

**12.7. Autres effets néfastes****Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Le produit est facilement volatil.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

**Emballages contaminés**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Nom commercial: Myrrhae tinctura

Numéro de la matière: 254601

Version: 6 / CH

Date de révision: 31.01.2023

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 31.01.23

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1293	1293	1293
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	TEINTURES MÉDICINALES	TINCTURES, MEDICINAL	TINCTURES, MEDICINAL
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 l		
Les catégories de transport	2		

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)      WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **mentions de danger H-de la rubrique 3**

H225      Liquide et vapeurs très inflammables.

### **catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Flam. Liq. 2      Liquide inflammable, Catégorie 2

### **Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.